



GUIDE COUPON SPORT 2016/2017

Ce guide a pour vocation de guider les dirigeants associatifs sportifs dans la mise en oeuvre du dispositif Coupon sport pour l'année 2016-2017.

Etape n°1 : l'affiliation à l'A.N.C.V. (Agence Nationale des chèques vacances)

1. Si vous avez déjà participé au dispositif Coupon Sport, cette démarche a déjà été effectuée. Vous devez dès lors disposer de vos bordereaux A.N.C.V. (originaux)
2. Si vous n'avez jamais participé au dispositif Coupon Sport, il faut que vous remplissiez directement en ligne un dossier de conventionnement en vous connectant sur <http://www.ancv.com>, Rubrique « Professionnel du tourisme et du sport », espace « Vos demandes de conventionnement en ligne » ou <https://cvt-pro.ancv.com/> Ou contactez le centre de relations clients au :



L'ANCV vous adressera alors une confirmation d'affiliation coupon sport comprenant :

- le double de la convention avec votre affiliation coupon sport,
- des bordereaux de remise pour la présentation des coupons sport au remboursement.

Ces bordereaux seront à joindre pour votre remboursement.

Pour toute information complémentaire sur le coupon sport : www.ancv.com

Etape n°2 : Information à donner aux parents

Seuls les enfants nés entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2006 peuvent bénéficier d'une réduction au titre du dispositif Coupon Sport.

Demandez aux parents de se munir pour leur inscription au club :

- d'une copie de l'attestation de rentrée scolaire officielle CAF (téléchargeable sur <http://www.caf.fr>) ou MSA.

- du livret de famille de l'enfant concerné afin de ne pas faire d'erreur sur l'orthographe du nom, prénom et date de naissance.

Il est important de rappeler aux parents que chaque enfant ne peut percevoir qu'une seule fois l'aide au titre des coupons sports. En cas d'arrêt de l'activité pour une autre ou de double activité, il ne sera pris en compte qu'une seule inscription.

Etape n°3 : Inscription des enfants dans le dispositif

1. Se munir du « bordereau coupons-sport 2016-2017 »
2. Remplir les informations de l'association ou de la section sportive (nom, fédération d'affiliation, numéro de téléphone et Mail de la personne en charge des Coupons Sport au sein du club).
3. Remplir pour chaque enfant les colonnes concernées (Nom, prénom, date de naissance, sexe...)
4. Garder la copie de l'allocation de rentrée scolaire fournie par les parents.

Etape n°4 : Réduction pour les familles

2 modalités peuvent être opérées par l'association à son choix :

1. Le coût de l'adhésion + licence est payé intégralement et les familles seront remboursées selon le barème ci-joint à la suite du contrôle par le CDOS et du remboursement par l'A.N.C.V. de votre association.

2. Le coût de l'adhésion + licence est payé par la famille en déduisant la réduction « coupons sport », l'association se faisant rembourser à posteriori.

Coût de l'adhésion + licence

Réduction opérée par les « coupons-sport »

⇒ **de 45 à 90 €**

20 €

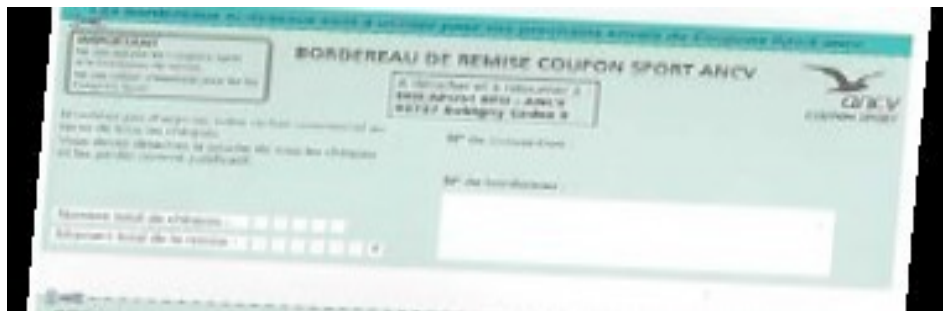
⇒ **à partir de 91 €**

40 €

Etape n°5 : Remboursement de l'association

Réunir :

1. le ou les « bordereau(x) coupons-sport 2016-2017 » que vous avez rempli.
Pour les associations multisports, remplir un bordereau par discipline.
2. Les copies d'allocation de rentrée scolaire
3. Un bordereau de remise COUPON SPORT A.N.C.V. vierge qui permettra votre remboursement (voir modèle ci-après).



Envoyer **avant le 31 août 2017** l'ensemble à :

**Opération coupons sport - CDOS d'Ille-et-Vilaine
Maison départementale
des Sports**

**13b, avenue de Cucillé
35 065 Rennes Cédex**

cdos35@wanadoo.fr

Conseil aux clubs :

Pour responsabiliser les familles, le club ne prendra en compte les demandes coupon sport qu'à réception de toutes les pièces demandées.